

**Zeitschrift:** IABSE bulletin = Bulletin AIPC = IVBH Bulletin  
**Band:** 11 (1987)  
**Heft:** B-43: IABSE bulletin

**Vereinsnachrichten:** Discours de clôture du Symposium Paris-Versailles, 2-4 septembre 1987

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 2. Discours de clôture du Symposium Paris-Versailles, 2 – 4 septembre 1987

En tant que Co-président du comité scientifique qui était chargé de mettre sur pied le programme de ce symposium, je suis heureux de pouvoir vous présenter quelques remarques finales. Tout d'abord, plutôt que d'être trop sérieux et de vous parler de durabilité, fissuration, corrosion, j'ose mettre l'accent sur l'ambiance agréable et vivifiante qui a régné ici pendant ces trois journées. Nous avons vécu cette dualité passionnante qui règne entre Paris et la province, car à Versailles nous ressentons déjà l'atmosphère calme et sereine de la province. Cela n'a d'ailleurs pas manqué de piquant, car certains participants éminents de notre symposium ont réussi à confondre l'Hôtel de Ville de Paris avec celui de Versailles où ils se sont rendus mercredi soir par inadéquation...

Le comité scientifique d'une composition très internationale, a commencé à se réunir il y a 3 ans à Vancouver, puis à Zurich, Luxembourg, Tokyo et même dans l'ancienne cité des empereurs-choguns de Kyoto-Nara. Suite à l'appel aux communications, il a dû sélectionner 80 parmi le grand nombre de 200 propositions qui lui étaient soumis. Je pense qu'à travers tout ce qui nous a été présenté, un grand optimisme s'est dégagé quant à l'avenir de notre profession. Je pense en effet que nous

avons assisté à une véritable profession de foi quant à l'avenir des structures en béton. Nous, ingénieurs civils, n'avons pas de raison d'être moroses. Nous sommes pleins d'idées nouvelles, tant en ce qui concerne la forme des constructions, les matériaux mis en place que les procédés d'exécution. Partout germent des idées et surtout, partout se réalisent dans le terrain des structures de types nouveaux. C'est tout simplement faux de prétendre que les formes architecturales des structures en béton sont lassantes et monotones.

Le matériau béton est par ailleurs de moins en moins poreux, de plus en plus compact et on réussit à ajouter moins d'eau. La qualité en est grandement accrue.

Permettez-moi encore de vous dire combien nous avons apprécié l'équipe extrêmement soudée du comité d'organisation qui a accompli un travail magnifique. Sachez que les épouses, en particuliers Mesdames Combault et Raspaud, y ont grandement contribué. En votre nom, je tiens à leur exprimer notre sincère reconnaissance. Je tiens également à remercier tous les orateurs pour leurs contributions, et vous Mesdames, Messieurs, pour avoir bien voulu faire confiance à l'AIPC et venir si nombreux à Versailles.

*Prof. Renaud Favre*

## 3. Transgressions in IABSE's accounts Délit financier à l'AIPC Verfehlungen im Finanzdienst der IVBH

On June 25, 1987, the day when the auditing company was scheduled to examine IABSE's annual balance sheet, the bookkeeper – who had been employed in the secretariat of the Association since March 1980 – did not show up.

The auditing company, who has been in charge of auditing IABSE's annual balance sheets for more than 15 years, examined the tentative balance sheet of 31st December 1986, as prepared by the bookkeeper. It appeared very quickly that the bookkeeping had been falsified, genuine documents dissimulated and that important sums had been embezzled in 1986. On July 3, 1987, charge was brought against the bookkeeper.

Le 25 juin 1987, jour du contrôle des comptes de l'Association par la société de révision, le comptable – employé au Secrétariat de l'AIPC depuis mars 1980 – n'est pas apparu au bureau.

La société chargée de la révision des comptes de l'AIPC depuis plus de 15 ans contrôla alors le bilan provisoire établi par le comptable au 31. 12. 1986. Elle découvrit rapidement que la comptabilité avait été falsifiée, de vrais documents remplacés par de fausses pièces comptables, et que des montants importants avaient été détournés en 1986. Le 3 juillet 1987, plainte fut déposée contre le comptable.

Am 25. Juni 1987, dem für die Prüfung der Jahresrechnung der IVBH durch die Revisionsgesellschaft vorgesehenen Tag, erschien der seit März 1980 im Sekretariat der IVBH angestellte Buchhalter nicht in seinem Büro.

Die seit über 15 Jahren mit der Prüfung der Jahresrechnung der IVBH beauftragte Revisionsgesellschaft kontrollierte darauf die vom Buchhalter vorbereitete provisorische Bilanz vom 31. 12. 1986. Sie entdeckte schnell, dass die Buchhaltung gefälscht, dass echte Unterlagen durch gefälschte ersetzt und dass im Jahre 1986 grössere Beträge veruntreut worden waren. Am 3. Juli 1987 wurde gegen den Buchhalter Strafanzeige erstattet.